

N°25/CA/10/003

REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard Canovas, Président.
Collège d'élus : M. CANOVAS, Mme ARNOUX, M. CALAS, M. MERIAU, M. FERNANDEZ,

M. LARY

Absents : M. DORLEANS, M. GARRIGUE

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : M. Didier CALAS

Objet : Tarification 2026 du camping Pech D'Ay

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 9 des statuts de l'EPIC-Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire Sète Agglopôle Méditerranée N°DC 2023_109 en date du 15 juin 2023, relative à la tarification de la taxe de séjour.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Il demeure aujourd'hui nécessaire de fixer les tarifs journaliers hors taxe du Camping Municipal Pech D'Ay à compter du 1^{er} janvier 2026.

Forfaits	Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
<u>Forfait "Curiste" 2 pers. (19 nuitées min.)</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	24,55 € (27,00 € TTC)
<u>Forfait "Curiste" 1 pers. (19 nuitées min.)</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	19,55 € (21,50 € TTC)
<u>Forfait Nuitée 2 pers.</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	26,82 € (29,50 € TTC)
<u>Forfait Nuitée 1 pers.</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	21,36 € (23,50 € TTC)
<u>Forfait Spécial Campeur non motorisé (Cyclo, pédestre)</u> 1 à 2 pers / sans électricité	13,18 € (14,50 € TTC)

PERSONNES SUPPLEMENTAIRES

Adultes de 18 ans et plus	5,45 € (6,00 € TTC)
Enfants de 7 à moins de 18 ans	3,18 € (3,50 € TTC)
Enfants de moins de 7 ans	GRATUIT

LES OPTIONS

Remorques bagagères ou transportant un véhicule motorisé	3,18 € (3,50 € TTC)
Véhicule motorisé supplémentaire (2,3 ou 4 roues).	3,18 € (3,50 € TTC)
Tente supplémentaire (maxi 4m2)	3,18 € (3,50 € TTC)
Animaux (maxi 2)	2,73€ (3,00 € TTC)
Arrhes 2025	72,73 € (80,00 € TTC)
Frais de dossier 2025	18,18 € (20,00 € TTC)
Arrhes 2026	72,73 € (80,00 € TTC)
Frais de dossier 2026	18,18 € (20,00 € TTC)
Taxe de séjour par personne et par nuit	0,29 €

Tva applicable : 10%

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration de délibérer :

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président

- **Approuve** les tarifs hors taxe 2026 du Camping Pech D'Ay de la Ville de Balaruc-les-Bains à compte Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi pris acte à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le Secrétaire de Séance

Le 30/10/2025

Le Président, Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le 05/11/2025

Le Président, Gérard CANOVAS

